

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

683

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été tenue.

**22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2018-07-144**

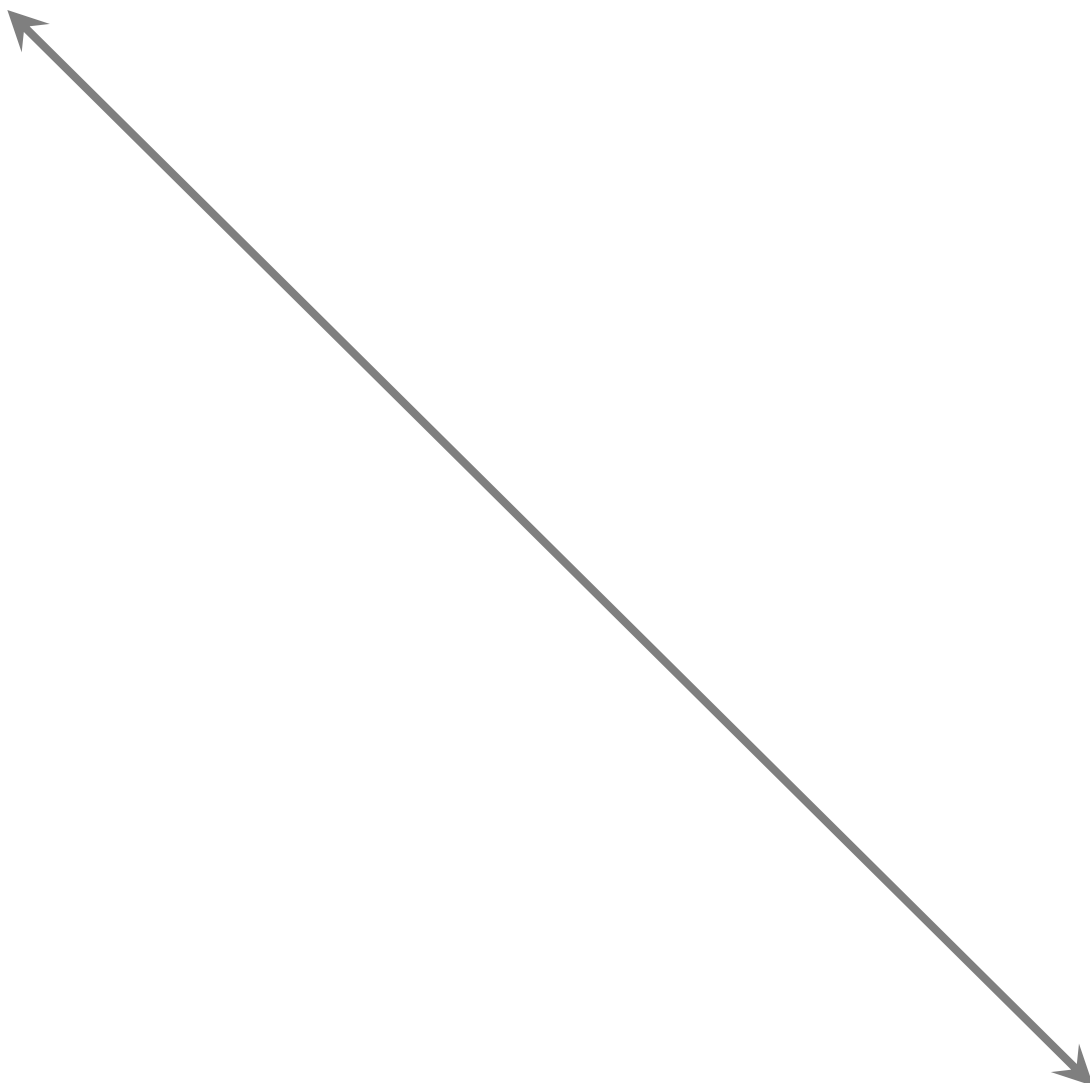
Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 20h20.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

\_\_\_\_\_  
Annie Thériault  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.  
directrice générale et secrétaire-trésorière



Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

**684**

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **6 août 2018** à 19 heures 30 à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents : Monsieur Marco Julien, conseiller no 1  
Monsieur René Bergeron, conseiller no 2  
Monsieur Bertrand Le Grand, conseiller no 3  
Monsieur Gaston L'Heureux, conseiller no 4  
Monsieur Fernand Brousseau, conseiller no 5  
Monsieur Jean-François Messier, conseiller no 6

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, madame Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité.

Les membres du conseil reconnaissent avoir obtenu la documentation nécessaire à la prise de décision au moins 72 heures avant l'heure fixée pour la tenue de la séance (art. 148, C.M.).

Il y a sept (7) personnes dans la salle.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Madame la mairesse ouvre la séance.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018**

**RÉSOLUTION 2018-08-145**

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés du mois de juillet 2018
6. Proposition de service de l'architecte – toilette adaptée
7. Colloque de zone pour la directrice générale
8. Ascension du Mont Ste-Marguerite
9. Demande de soutien financier – Jeux du Québec
10. Réflexion régionale sur l'avenir des édifices religieux
11. Avis de motion et présentation du règlement 2018-05 relatif au code de déontologie des employés
12. Dépôt du compte rendu de la rencontre avec les résidents de la rue du Boisé
13. Ajustement compensation pour une aide-monitrice
14. Personne désignée pour faire des recommandations (accommodements religieux)
15. Dépôt du rapport budgétaire au 31 juillet 2018
16. Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le Règlement relatif à l'émission des permis et des certificats
17. Recommandations du CCU
  - 17.1. Nomination de madame Nathalie Vallée à titre de membre citoyenne du CCU
18. Regroupement pour le 3<sup>e</sup> lien routier entre Lévis et Québec
19. Formation de l'inspecteur municipal – gestion des installations septiques
20. Réparation du camion de la municipalité
21. Demande de subvention – Fonds de la sécurité routière
22. Entente intermunicipale en matière d'intervention d'urgence hors du réseau routier

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

685

23. Protocole d'entente en matière d'entraide en cas d'incendie
24. Divers
  - 24.1. Souper bénéfice
25. Période de questions
26. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 août 2018.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018**

**RÉSOLUTION 2018-08-146**

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 avec dispense de lecture.

**4. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL**

Monsieur Bergeron tient à lever son chapeau au Comité des loisirs de la municipalité. Les activités à venir : Rallye automobile en septembre, le brunch en décembre et Plaisirs d'Hiver en mars. Le Rallye automobile constitue la principale source de revenus du comité, il faut donc encourager les gens à y participer en grand nombre.

**5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JUILLET 2018**

**RÉSOLUTION 2018-08-147**

Il est proposé par monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les comptes payés du mois de juillet 2018 mentionnés au tableau suivant.

RÉFÉRENCE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
CPF1800307	SERVICES DE CARTES DESJA	AVIS DE MUTATION	24,00\$
CPF1800308	SERVICES DE CARTES DESJA	GLISSOIRE ET JEUX POUR T DE J	653,69\$
CPF1800309	SERVICES DE CARTES DESJA	POUR TERRAIN JEUX (ARTICLES DIVERS)	167,00 \$
CPF1800310	SERVICES DE CARTES DESJA	NOURRITURE T DE J	92,53 \$
CPF1800311	SERVICES DE CARTES DESJA	POUR TERRAIN DE JEUX	25,27 \$
CPF1800312	SERVICES DE CARTES DESJA	POUR TERRAIN DE JEUX (ACTIVITÉS)	56,50 \$
CPF1800313	SERVICES DE CARTES DESJA	POSTE ISSOUDUNOIS JUIN	68,04 \$
CPF1800314	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	61,21 \$
CPF1800315	SERVICES DE CARTES DESJA	JAVEL POUR DÉSHERBAGE	12,46 \$
CPF1800316	SERVICES DE CARTES DESJA	DIESEL	36,63 \$
CPF1800317	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	91,04 \$
CPF1800318	SERVICES DE CARTES DESJA	DIESEL	62,01 \$
CPF1800319	SERVICES DE CARTES DESJA	LOCATION CAMION NIDS POULE	203,22 \$
CPF1800320	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE ET DIESEL	81,82 \$
CPF1800321	REVENU QUÉBEC	DAS AVRIL À JUIN 2018	9 638,34 \$
CPF1800322	DAS FÉDÉRALE	DAS AVRIL À JUIN 2018	3 782,00 \$
CPF1800323	SERVICES DE CARTES DESJA	PROTECTION TÉL CELLULAIRE	51,68 \$
CPF1800324	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART CULTURE PATRIMOINE	1 656,00 \$
CPF1800325	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART TRANSPORT COLLECTIF	525,00 \$
CPF1800326	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ÉVALUATION	2 058,31 \$
CPF1800327	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT	1 962,43 \$
CPF1800328	SERVICE INCENDIE EN COMM	QUOTE-PART INCENDIE	3 649,94 \$

Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

686

CPF1800329	SERVICE VIDANGES COMM	QUOTE-PART VIDANGES	1 421,47 \$
CPF1800330	SERVICE DE RÉCUPÉRATION	QUOTE-PART RÉCUPÉRATION	1 252,07 \$
CPF1800331	ÉDUCAZOO	TERRAIN DE JEUX-SORTIE	296,06 \$
CPF1800332	MUNICIPALITÉ LAURIER-STA	PISCINE-TERRAIN JEUX	86,64 \$
CPF1800333	TRANSPORT LOTBINIÈRE INC	SORTIE PISCINE ET PARC	126,47 \$
CPF1800334	MUNICIPALITÉ DE ST-FLAVI	FORMATION TERRAIN JEUX	375,00 \$
CPF1800335	REGROUPEMENT DES JEUNES	ANIMATION MAISON JEUNES	1 005,36 \$
CPF1800336	REGROUPEMENT DES JEUNES	ANIMATION MAISON JEUNES	750,48 \$
CPF1800337	RENAUD-BRAY	LIVRES BIBLIOTHÈQUE	94,08 \$
CPF1800338	QUINCAILLERIE MAURICE HA	VALVE CHAUFFE-EAU	14,92 \$
CPF1800339	SIGNALISATION LÉVIS	PANNEAUX DIVERS	687,67 \$
CPF1800340	ENTREPRISES BOURGET INC	ABAT-POUSSIÈRES	6 117,38 \$
CPF1800341	LUCIE BEAUDOIN	DIVERS TERRAIN JEUX	80,21 \$
CPF1800342	LUCIE BEAUDOIN	DIVERS TERRAIN JEUX	6,50 \$
CPF1800343	LUCIE BEAUDOIN	TRÉPIED (EAUX USÉES)	1 299,11 \$
CPF1800344	SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉV	JUILLET-DÉCEMBRE (2 DE 2)	287,44 \$
CPF1800345	GROUPE ENVIRONEX	ANALYSES EAUX USÉES	139,12 \$
CPF1800346	IMPRESSIONNE MOI	SERVICE TECHNIQUE INFORMATIQUE	86,23 \$
CPF1800347	MATHIEU FORGET	ANIMATION COMITÉ LIAISON	1 149,75 \$
CPF1800348	FONDATION DOMAINE JOLY	DON	50,00 \$
CPF1800349	AGENCE RÉGIONALE FORÊTS	RENOUVELLEMENT ADHÉSION	25,00 \$
CPF1800350	ANNIE THÉRIALT	DÉPENSES JAN-JUIN 2018	182,75 \$
CPF1800351	PETITE CAISSE MUNICIPALITÉ	AUGMENTER PETITE CAISSE	100,00 \$
CPF1800352	VIDÉOTRON S.E.N.C.	ACCÈS TÉLÉPHONIQUE	32,66 \$
CPF1800353	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONIE	189,50 \$
CPF1800354	FINANCIÈRE MANUVIE	ASSURANCES COLLECTIVES	737,45 \$
CPF1800355	HYDRO-QUÉBEC (POMPAGE)	SITE POMPAGE	87,90 \$
CPF1800356	HYDRO-QUÉBEC	BUREAU	805,86 \$
CPF1800357	HYDRO-QUÉBEC	GARAGE, CHALET	340,60 \$
CPF1800358	HYDRO-QUÉBEC	LOYERS	82,87 \$
CPF1800359	HYDRO-QUÉBEC	CHAUFFRAGE C.C.	659,56 \$
CPF1800360	HYDRO-QUÉBEC	FOURNAISE C.C.	902,29 \$
CPF1800361	ADT CANADA	SYSTEME ALARME	49,32 \$
CPF1800362	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	283,16 \$
CPF1800363	HYDRO-QC (RTE BARON)	SITE TRAITEMENT EAUX USÉES	645,92 \$
CPF1800364	IMPRESSIONNE MOI	IMPRESSION ISSOUDUNOIS	142,85 \$
CPF1800365	FERME ROGER LAMBERT	DÉBROUSSAILLAGE	4 024,13 \$
CPF1800366	AMUSEMENTS RÉCRÉOFUN	BALANCE SORTIE T DE JEUX	201,21 \$
CPF1800367	TRANSPORT LOTBINIÈRE INC	TRANSPORT RÉCRÉOFUN T DE JEUX	356,42 \$
CPF1800368	LAURIER-STATION CHEVROLE	ENTRETIEN CAMION	149,42 \$
CPF1800369	LUCIE BEAUDOIN	ACHATS DIVERS T DE JEUX	40,09 \$
CPF1800370	LUCIE BEAUDOIN	ACHATS DIVERS T DE JEUX	160,24 \$
CPF1800371	LUCIE BEAUDOIN	RAMASSE-FEUILLES T DE JEUX	5,74 \$
CPF1800372	LUCIE BEAUDOIN	SAVON À MAINS	7,67 \$
CPF1800373	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONIE	69,40 \$
		<b>SOUS-TOTAL DÉPENSES:</b>	<b>50 567,09 \$</b>
		<b>RÉMUNÉRATION:</b>	<b>27 153,86 \$</b>
		<b>TOTAL:</b>	<b>77 720,95 \$</b>

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

687

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

**6. PROPOSITION DE SERVICE DE L'ARCHITECTE – TOILETTE ADAPTÉE**

**RÉSOLUTION 2018-08-148**

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une aide financière pour modifier la salle des toilettes de la salle communautaire pour y inclure une toilette adaptée pour personne en chaise roulante;

ATTENDU QUE la firme d'architecte LaShop a fait une proposition pour réaliser les plans de cette nouvelle salle de toilette ;

ATTENDU QUE les entrepreneurs sollicités requièrent d'avoir un plan clair et répondant aux normes du bâtiment;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés sous la supervision de l'inspecteur municipal;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de la firme d'architectes LaShop telle que déposée et de prendre les fonds nécessaires à même le surplus accumulé pour un montant ne dépassant pas 1 400\$ (toutes taxes incluses).

**7. COLLOQUE DE ZONE POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**RÉSOLUTION 2018-08-149**

ATTENDU QUE le 13 septembre prochain se tient le colloque de zone de l'ADMQ;

ATTENDU QUE la directrice générale demande à y participer;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à participer au colloque de zone de l'ADMQ et de payer les frais inhérents à cette activité.

**8. ASCENSION DU MONT STE-MARGUERITE**

Madame la mairesse fait un rappel concernant cette importante activité de financement pour la Maison de la Famille de Lotbinière qui se tiendra le 15 septembre de 10h à 12h30 à Saint-Sylvestre. Elle mentionne également que des billets sont en vente au bureau municipal au coût minime de 20 \$ repas inclus.

**9. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – JEUX DU QUÉBEC**

**RÉSOLUTION 2018-08-150**

ATTENDU QUE l'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches (URLS) a déposé une demande de soutien financier pour les Jeux du Québec;

ATTENDU QUE deux (2) jeunes d'Issoudun y participent;

POUR CES MOTIFS :

Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

688

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de soutenir les jeunes d'Issoudun en donnant 100 \$ aux Jeux du Québec.

**10. RÉFLEXION RÉGIONALE SUR L'AVENIR DES ÉDIFICES RELIGIEUX**

**RÉSOLUTION 2018-08-151**

ATTENDU QUE tant pour les municipalités de la MRC de Lotbinière que pour le territoire québécois, les municipalités sont interpellées dans des projets de recyclage du patrimoine religieux ;

ATTENDU QUE plusieurs MRC en périphérie de la MRC de Lotbinière ont amorcé des réflexions sur les édifices religieux ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC de Lotbinière ont été confrontées à des problématiques de recyclage des édifices religieux ;

ATTENDU QU'une réflexion sur le devenir des édifices religieux permettrait d'élaborer une stratégie d'intervention territoriale en matière d'utilisation et de mise en commun du patrimoine religieux existant de la MRC de Lotbinière ;

ATTENDU QUE les étapes du projet sont proposées dans la note de présentation de dossier ;

ATTENDU QU'un appel de projets est en cours pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal c'est une opportunité de financer ledit projet à hauteur de 50 % des dépenses admissibles pour une somme maximale de 50 000 \$ ;

ATTENDU QUE le fonds de développement des territoires constituerait un moyen de financement pour combler la part du milieu ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le projet régional de réflexion sur l'avenir des édifices religieux de la MRC de Lotbinière.

**11. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-05 RELATIF AU CODE DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS**

**RÉSOLUTION 2018-08-152**

**Avis de motion** est donné par monsieur Jean-François Messier que lors d'une prochaine séance du conseil, le **RÈGLEMENT 2018-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX** (Règlement no 02-2012) sera adopté.

Le projet de règlement est présenté séance tenante.

**12. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LES RÉSIDENTS DE LA RUE DU BOISÉ**

La directrice générale dépose le compte rendu de la rencontre du conseil avec les résidents de la rue du Boisé. Le conseil en prend acte. Ce document est annexé au présent procès-verbal.

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

689

**13. AJUSTEMENT DE LA COMPENSATION POUR UNE AIDE-MONITRICE**

Note : Madame la mairesse et le conseiller Marco Julien se retirent des délibérations afin d'éviter tout conflit ou toute apparence de conflit d'intérêt puisque l'aide-monitrice choisie est leur fille.

**RÉSOLUTION 2018-08-153**

ATTENDU QU'une monitrice du terrain de jeux a démissionné;

ATTENDU QUE le ratio moniteur/enfant n'est plus atteint dans ces circonstances;

ATTENDU QUE la coordonnatrice administrative, responsable des loisirs, a dû réagir rapidement et trouver une solution viable pour compléter la saison 2018;

ATTENDU QU'une des aide-monitrice s'est avérée fort responsable;

ATTENDU QU'avec la supervision d'une monitrice, celle-ci fera l'accompagnement personnalisé auprès d'un seul enfant;

ATTENDU la responsabilité plus grande par cette action;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à verser une compensation supplémentaire de l'ordre de 600 \$ en fonction du nombre d'heures faites en accompagnement calculé sur la base du salaire minimum.

**14. PERSONNE DÉSIGNÉE POUR FAIRE DES RECOMMANDATIONS (ACCOMMODEMENTS RELIGIEUX)**

**RÉSOLUTION 2018-08-154**

ATTENDU QUE la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes a été adopté en octobre 2017;

ATTENDU QU'il appartient à la plus haute autorité de la municipalité, soit le conseil, de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues ;

ATTENDU QUE le conseil doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de désigner la directrice générale à titre de répondant en matière d'accommodements religieux.

Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

690

**15. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JUILLET 2018**

La directrice générale dépose le rapport budgétaire au 31 juillet 2018. Le conseil en prend acte. Ce document est annexé au présent procès-verbal.

**16. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-06 RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS (RÈGLEMENT 06-2007)**

**RÉSOLUTION 2018-08-155**

**Avis de motion** est donné par monsieur René Bergeron que lors d'une prochaine séance du conseil, le **RÈGLEMENT 2018-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION (Règlement no 02-2012)** sera adopté.

Le projet de règlement est présenté séance tenante.

**17. RECOMMANDATIONS DU CCU**

**RÉSOLUTION 2018-08-156**

ATTENDU QUE le Comité consultatif en urbanisme s'est prononcé par courriel et a déposé ses recommandations au conseil municipal;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter sous condition** la demande d'autorisation du propriétaire du 328, rue Principale, pour couper un arbre en autant qu'il replante au moins un arbre dans le même secteur du terrain;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande de permis du propriétaire du 455 route de l'Église (chalet des loisirs), pour refaire la toiture en bardeaux d'asphalte;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande de permis du propriétaire du 457, route de l'Église pour la construction d'un patio et la demande d'autorisation pour couper 3 arbres morts;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande de permis du propriétaire du 458, route de l'Église, pour le remplacement des poteaux avant qui sont en bois traité et de **s'assurer** que la poutre et les poteaux seront de la même couleur;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal **d'accepter** la demande de permis du propriétaire du 469, route de l'Église, pour refaire la toiture en bardeaux d'asphalte.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ensemble des recommandations du Comité consultatif en urbanisme telles que présentées.

**17.1. NOMINATION DE MADAME NATHALIE VALLÉE À TITRE DE MEMBRE CITOYENNE DU CCU**

**RÉSOLUTION 2018-08-157**

ATTENDU QUE les membres du CCU sont nommés par le conseil municipal;



**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

691

ATTENDU QUE le membre citoyen Philippe Dubois ne vient plus aux réunions;

ATTENDU QUE madame Nathalie Vallée a accepté le mandat;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité de membres présents de nommer madame Nathalie Vallée à titre de membre citoyenne du CCU en remplacement de monsieur Dubois.

**18. REGROUPEMENT POUR LE 3<sup>E</sup> LIEN ROUTIER ENTRE LÉVIS ET QUÉBEC**

**RÉSOLUTION 2018-08-158**

ATTENDU QUE la congestion routière est un enjeu quotidien entre les rives nord et sud de Québec et que ceci a de lourdes conséquences en ce qui a trait à la productivité économique et à la qualité de vie des gens;

ATTENDU QUE la capacité maximale de transit journalier sur le pont Pierre-Laporte est de 100 000 véhicules par jour et celle du pont de Québec de 30 000 véhicules par jour et que ces limites sont excédées depuis plus de 20 ans;

ATTENDU QUE le projet de construction d'un troisième lien routier entre Lévis et Québec permettrait d'accroître la mobilité dans la grande région métropolitaine de Québec en plus d'accroître la fluidité des transports en créant un véritable circuit périphérique dans la grande région métropolitaine de Québec;

ATTENDU QUE le projet de construction d'un troisième lien routier entre Lévis et Québec permettrait le développement économique de ces deux secteurs géographiques;

ATTENDU QUE ce projet permettrait de mieux desservir la population et les entreprises des rives nord et sud de la grande région métropolitaine de Québec ainsi que les régions à l'est du Québec;

ATTENDU QUE le projet de construction d'un troisième lien routier entre Lévis et Québec est un instrument de développement essentiel et nécessaire dont les retombées doivent être analysées sur le long terme;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Issoudun aurait grandement intérêt à ce que le projet de construction d'un troisième lien entre Lévis et Québec se concrétise dans un avenir rapproché afin que la Municipalité d'Issoudun puisse profiter des retombées économiques et sociales;

ATTENDU l'importance de rassembler les forces vives du milieu sous un même regroupement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité d'Issoudun adhère au regroupement se mettant en place afin de convaincre le gouvernement du Québec d'investir les sommes nécessaires à la construction d'un troisième lien routier entre Lévis et Québec;

QU'une copie de ladite résolution soit transmise aux personnes suivantes :

M. Philippe Couillard, Premier ministre

M. Jean-François Lisée, Chef de l'opposition officielle

M. François Legault, Chef du deuxième groupe d'opposition

Mme Manon Massé, Porte-parole de Québec Solidaire

Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

692

**19. FORMATION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL – GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

**RÉSOLUTION 2018-08-159**

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal assiste la responsable de l'émission des permis lorsqu'il s'agit des installations septiques;

ATTENDU QU'une formation en gestion des installations septiques se donnent à l'automne;

ATTENDU QUE la coordonnatrice administrative y participe et que l'inspecteur demande à y participer également;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'inspecteur municipal à suivre la formation en gestion des installations septiques pour la somme de 821 \$ plus les taxes, de payer tous les frais inhérents (déplacement, repas, etc.) et de prendre ce montant à même le surplus accumulé.

**20. RÉPARATION DU CAMION DE LA MUNICIPALITÉ**

**RÉSOLUTION 2018-08-160**

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a fait inspecter le camion de la municipalité;

ATTENDU QUE l'inspection a révélé certains problèmes importants pour la sécurité;

ATTENDU QUE le conseil souhaite que l'inspecteur obtienne au moins un autre estimé des coûts;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'inspecteur municipal à procéder aux réparations après avoir obtenu au moins un autre estimé, pour un montant maximal de 4 000 \$ plus les taxes.

**21. DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**RÉSOLUTION 2018-08-161**

ATTENDU QUE la municipalité entend améliorer la sécurité sur les routes municipales;

ATTENDU QUE certains secteurs sont particulièrement à risque, notamment la rue du Boisé;

ATTENDU QUE le Fonds de la sécurité routière vise justement à améliorer la sécurité sur les routes municipales;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à déposer une demande d'aide financière au Fonds de la sécurité routière et à signer tous les documents requis.

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

693

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

**22. ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'INTERVENTION D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER**

**RÉSOLUTION 2018-08-162**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a reçu une subvention de 205 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

ATTENDU QU'une partie de cette subvention a été réservée pour l'achat d'équipement pour les interventions d'urgence hors du réseau routier pour le secteur 3 de la MRC, dont l'accès à certaines parties du territoire peut être difficile;

ATTENDU QUE les équipements sont basés à la municipalité de Saint-Janvier-de-Joly;

ATTENDU QUE la municipalité d'Issoudun peut obtenir l'entraide d'autres municipalités (St-Apollinaire ou Ste-Croix);

ATTENDU QUE la municipalité d'Issoudun préfère le mode utilisateur-payeur;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents de ne pas faire partie de l'entente intermunicipale en matière d'intervention d'urgence hors du réseau routier.

**23. PROTOCOLE D'ENTENTE EN MATIÈRE D'ENTRAIDE EN CAS D'INCENDIE**

**RÉSOLUTION 2018-08-163**

ATTENDU le schéma de couverture de risques en sécurité incendie et les plans de mise en œuvre des municipalités du territoire de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE le chapitre 6.8 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé prévoit pour chacune des municipalités une force de frappe à atteindre qui nécessite, lorsque la municipalité ne peut l'obtenir avec ses propres ressources, l'entraide à l'appel initial des municipalités voisines;

ATTENDU QUE dans certaines situations la force de frappe planifiée ne sera pas suffisante pour combattre un incendie et qu'une demande d'assistance en renfort devra être adressée aux municipalités voisines;

ATTENDU QUE les corporations municipales parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

ATTENDU QUE les corporations municipales parties à l'entente souhaitent également encadrer la mise en œuvre des ententes d'assistance en matière d'incendie en prévoyant notamment comment seront remboursées les dépenses relatives à une demande d'assistance et les principes de fonctionnement des demandes d'assistance;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'entente telle que déposée.

Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

694

**24. DIVERS**

**24.1 SOUPER BÉNÉFICE**

**RÉSOLUTION 2018-08-164**

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le conseiller monsieur Gaston L'Heureux à participer au souper-bénéfice au profit de Défi Jeunesse Québec et à lui rembourser ses frais de déplacement.

**25. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été tenue.

**26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2018-08-165**

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 20h45.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

\_\_\_\_\_  
Annie Thériault  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.  
directrice générale et secrétaire-trésorière

